

## DÉCLARATION D'ENFANTS À CHARGE DE 18 à 25 ANS OU DE 21 À 25 ANS INCLUS (SELON LES CLAUSES DU CONTRAT) ÉTUDIANTS À TEMPS PLEIN

**SESSION** \_\_\_\_\_ **débutant en** \_\_\_\_\_

Définition d'enfant à charge aux fins du régime d'assurances :

**Enfant à charge** : personne admissible qui réside au Canada et qui :

- a moins de 18 ou 21 ans (selon le contrat) et à l'égard de laquelle l'adhérent ou le conjoint de l'adhérent exerce une autorité parentale ou exerçait une autorité parentale jusqu'à ce qu'elle ait atteint l'âge de la majorité;
- n'a pas de conjoint, a 25 ans ou moins et fréquente à temps complet, à titre d'étudiant dûment inscrit, un établissement d'enseignement et à l'égard de laquelle l'adhérent ou le conjoint de l'adhérent exercerait l'autorité parentale si elle était mineure.

Nom de famille	Prénom	Date de naissance	Nom de l'établissement scolaire fréquenté	Étudiant à temps plein
		AA    MM    JJ 		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non AA    MM    JJ Du AA    MM    JJ Au
		AA    MM    JJ 		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non AA    MM    JJ Du AA    MM    JJ Au
		AA    MM    JJ 		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non AA    MM    JJ Du AA    MM    JJ Au

Nom et prénom de l'assuré : \_\_\_\_\_

N° de police  
ou groupe ou contrat : \_\_\_\_\_

N° de certificat : \_\_\_\_\_

Nom du groupe ou du  
preneur ou de l'employeur : \_\_\_\_\_

Signature de l'assuré

Date

Retournez à : Desjardins Sécurité financière  
C.P. 3950  
Lévis (Québec) G6V 8C6

Ce formulaire doit être retourné à Desjardins Sécurité financière au cours du mois précédant le début de chaque session.